

Concours des écoles fleuries 1978 : remise des prix

Numéro d'inventaire : 2019.40.2

Type de document : correspondance

manuscrit, tapuscrit

photographie

Période de création : 4e quart 20e siècle

Date de création : 1978

Inscriptions :

- logo : Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Pochette contenant deux feuilles dactylographiées agrafées, une feuille simple dactylographiée rose, une feuille avec deux cartons d'invitation imprimés photocopiés, deux feuilles avec deux photographies collées légendées.

Mesures : hauteur : 29,8 cm ; largeur : 21 cm

Notes : Il s'agit d'une lettre de la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale du 26 octobre 1978 adressée aux instituteurs M. et Mme Rabion de l'école de Brie-sous-Mortagne - 17120 Cozes concernant la remise des prix du concours des écoles fleuries 1978, le palmarès du concours catégorie écoles rurales, leur invitation à la cérémonie de remise des prix du concours national des écoles fleuries le mercredi 29 novembre 1978 à 16 heures dans les salons du Ministère de l'Éducation - 54 rue de Bellechasse - 75007 Paris, des photographies de la cérémonie au Ministère où l'on voit Christian Beullac (Ministre de l'Éducation nationale du 5 avril 1978 au 22 mai 1981) remettre à Mme Rabion le Prix d'Excellence national.

Mots-clés : Récompenses (sauf livres de prix)

Méthodes pédagogiques actives (y compris la coopération scolaire, classes vertes, méthode Freinet)

Historique : En 1975, la Fédération des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (FDDEN) lance le Concours des écoles fleuries sur le plan national, et en 1976, l'Office Central de la Coopération à l'école (OCCE) devient partenaire et coorganisateur du concours sous l'égide du Ministère de l'Éducation. Il faut alors réaliser un dossier décrivant le projet jardin de l'année scolaire impliquant soit une ou plusieurs classes ou l'école au complet. Récompensés au niveau départemental, les premiers prix sont sélectionnés au niveau national par catégorie : maternelle, élémentaire, rurale, enseignement spécialisé, collège.

Autres descriptions : Langue : Français

Pagination : Non paginé

Commentaire pagination : 6 p.

Objets associés : 1978.00921

2019.40.1

ECOLEES RURALES

Prix d'excellence national :

Ecole publique	BRIE / MORTAGNE 17120 COZES	M.Mme Rabion
----------------	--------------------------------	--------------

Prix d'Honneur :

Ecole publique	SAINT MARTIN 82100 CASTELSARRASIN	M. Moulin
Ecole publique de filles	ESQUIBIEN 29113 AUDIERNE	Melle Mazo
Ecole publique	17400 VARAIZE	M. Royer

(ces quatre écoles sont hors concours pour trois ans)

Premiers prix nationaux :

Ecole publique	DIONS 30190 SAINT CHAPTES	Mme Joubert
Ecole publique	du MENIL DE BRIOUZE 61220 BRIOUZE	Mme François
Ecole publique	de GAZAX ET BACCARISSE 32230 MARCIAC	Mme Péreira
Ecole publique mixte	VESCLES 39240 ARINTHOD	Mme David
Ecole publique	45510 NEUVY EN SULLIAS	M. Guérin
Ecole publique	PUIMISSON 34480 MAGALAS	Mme Sénégas
Ecole publique	09150 FOUGAX ET BARRINEUF	M. Jugniot
Ecole publique	LAGLEYGEOLLE 19500 MEYSSAC	M. Jaubert
Ecole publique	de BIVES 32470 TOURNECOUPE	Mme A. Perrier
Ecole publique mixte	MARCLOPT 42210 MONTROND LES BAINS	M. Sinturel

Prix spécial :

Ecole publique mixte	ANVILLE 16170 ROUILLAC	M. Courgeau
----------------------	---------------------------	-------------

Prix nationaux :

Ecole publique	Chateau du Bois 58410 ENTRAINS/NOHAIN	M. Lelong
Ecole publique mixte	69590 LA CHAPELLE/COISE	M. Hubert
Ecole publique mixte	Rue du 8 mai SAINT MAURICE/DARGEIOIRE	Melle Pucheu
Ecole publique	69440 MORMANT 71126 PERREUIL	M. J. Adam

Ecoles rurales hors concours : (prix d'excellence ou d'honneur en 1977)

Ecole publique de CHASSANT	28480	M. Vallée
" " d'ARVIGNA	09100 PAMIEES	M. Vert
" " de SEC BOIS	59232 VIEUX BEROUIN	M. Devos
" " de STAPLE	59190 HAZEBROUCK	M. Sion
" " de GUIMPS	16300 BARBEZIEUX	M. Gourdet

Nota : Pour la distinction entre "Ecole rurales" et "Autres écoles élémentaires", deux critères ont été retenus : celui de l'implantation et celui du nombre de classes, égal ou inférieur à 4.